



ORGANE MENSUEL DE L'UNION NATIONALE DES AMICALES DE CAMP

EDITION DE L'AMICALE
« LES CAPTIFS DE LA FORET NOIRE »

REDACTION ET ADMINISTRATION
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)
Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 4841-48

DIMANCHE
30
JANVIER
1955

Retenez bien cette date

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'AMICALE DU STALAG V B**

à 10 heures 30 du matin

68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)

Les camarades désireux de poser leur candidature au Comité sont priés de l'adresser avant le 20 janvier 1955.

Vous trouverez en huitième page un pouvoir à découper et à nous retourner signé, avant le 28 janvier, pour les camarades qui ne pourraient assister à la réunion.

Il est rappelé que chaque membre de l'Amicale doit, soit par sa présence, soit par son pouvoir, participer aux travaux de l'Assemblée générale.

N'oublions pas que l'année 1955 verra le 10^e anniversaire de la libération de notre Stalag. Nous devons montrer que notre force et notre union restent intactes et que l'Amicale sort grande de l'épreuve du temps.

Il est indispensable que vous participiez aux travaux de l'Assemblée générale, soit par votre présence effective, soit par le pouvoir que vous devez nous adresser.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des P.V. des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 21 mars 1954
- Rapport moral
- Rapport financier
- Nomination des Commissaires aux Comptes
- Renouvellement partiel du Bureau
- Fête du 10^e anniversaire de la libération du V B
- Divers

Au cas où le quorum ne serait pas atteint, une Assemblée générale extraordinaire sera convoquée le même jour, immédiatement après l'Assemblée générale.

ATTENTION !

Après les délibérations de l'Assemblée générale un

DÉJEUNER AMICAL

réunira, dans les salons du Bouthéon, les congressistes V B et leurs familles

Prix : 550 francs

On s'inscrit dès maintenant au Siège

L'après-midi, à partir de 15 heures

MATINÉE DANSANTE ET RÉCRÉATIVE

Entrée gratuite

Tous les membres de l'Amicale et leur famille sont cordialement invités

ON DANSERA JUSQU'À 21 HEURES

DEUX MILLE !...

Cela ressemblait fort à une gageure.

Le jour où le Comité Directeur lança la campagne du fichier, il y eut beaucoup d'incrédules et l'on vit apparaître maints sourires sceptiques. L'évolution de l'Amicale ne semblait-elle pas avoir atteint sa cote maximum ! Pensez donc : un effort de propagande, dix ans après la libération, n'était-ce point tenter l'impossible ? Et à bon réveiller des souvenirs désagréables ! On oubliait que ce sont précisément ces dix ans, qui devaient peser lourd sur la vie d'un ex-P.G., qui étaient nos meilleurs propagandistes, et que les souvenirs de captivité sont si solidement ancrés en nous qu'il n'est point besoin d'une propagande pour les ramener à la surface.

Nous payons tous maintenant le tribut de nos cinq années de servitude. Malgré les apparences, nous sommes des hommes diminués. Nous avons perdu le meilleur de notre jeunesse dans les barbelés. Les souffrances morales endurées ont tracé dans notre organisme des sillons profonds. La maladie et, hélas ! les deuils pénètrent dans nos foyers. L'Amicale, avec son magnifique mouvement d'entraide, lutte avec une opiniâtreté exemplaire contre ces fléaux. Mais, pour que cette lutte ne soit pas inégale, il faut que l'Amicale représente une force et cette force, pour elle, c'est le nombre.

C'est pourquoi la campagne du fichier a obtenu un franc succès. C'est avec joie que nous saluons l'adhésion de nos

camarades. Ce sont des frères qui retrouvent la chaude atmosphère du foyer. Et nous sommes si heureux de les accueillir.

Mais toute notre gratitude va aux dévoués camarades qui nous ont transmis de belles listes d'adresses. Vous tous, Colson, Ernewein, Charpenel, Ouvrard, Coudouin, Hadjadj, Lavoine, Tricot, Vialard, Yvonnet, Mohand, Barrière, Mangeart, Pouplier, R.P. Cécéron, Faure, Noël, Brandt, Beauvais, Morganti, Letellier, Thillo, Planque, Briffoteaux, Viret, Hahan, Daurel, Rysto, Rose, Blin, etc., etc... avez bien mérité de l'Amicale. Grâce à vous l'Amicale a fait un formidable bond en avant. Les deux mille que nous nous étions fixés sont largement dépassés. Et les adhésions continuent d'affluer.

La deux millième inscription est celle de notre camarade Robert Belloni, 15, rue Martin-Levasseur, à St-Ouen (Seine). Nous espérons avoir la visite de notre camarade lors de l'Assemblée générale du 30 janvier 1955.

La propagande en faveur de l'Amicale ne doit pas être l'apanage d'un petit noyau de fidèles mais l'œuvre de tous. Six cents camarades, grâce à l'effort de quelques-uns, sont venus grossir les rangs de notre groupement. Si tous nous œuvrons pour une propagande effective, dans le courant de l'année 1955, nous serons trois mille.

L'année 1955, qui est l'année du 10^e anniversaire de la libération du V B, doit voir le triomphe de notre Amicale. Que ceux qui n'ont pas encore envoyé de listes d'adresses le fassent sans attendre. Vous connaissez tous notre service d'entraide. C'est le même qu'au Stalag. La devise est restée la même : « Tous pour un, un pour tous ».

H. Perron.

(Voir la suite page 8)

Quelques notes... après la fête

Nous avons, dans l'euphorie du triomphe, au soir d'une magnifique Journée nationale, relaté en termes élogieux le succès imposant remporté par nos amis de Compiègne, dans l'organisation de la fête du 17 octobre.

Le programme fut, dans son ensemble, parfaitement agencé et respecté. Il ne peut y avoir sur ce point nulle note discordante.

L'accueil de nos amis compiégnais fut remarquable et il est à croire que nos amis margnotins ont des accointances avec l'O.N. M. car un soleil comme on n'en

avait pas encore vu de l'été 1954 distribuait généreusement des rayons éclatants.

Mais toute médaille a son revers et tout triomphe, tout important qu'il soit, a toujours quelques imperfections.

Tout d'abord, il aurait fallu agrandir l'église Ste-Jeanne-d'Arc de Margny-lès-Compiègne. Trop de personnes sont restées sur le parvis, faute de places à l'intérieur, et n'ont pu assister à la messe célébrée par le R.P. Thieffry et entendre le remarquable sermon du R.P. Vernoux. Les organisateurs

vous répondront qu'ils manquaient de main-d'œuvre et que deux mois de délai pour agrandir une église, fût-ce celle de Margny, c'est un peu court.

Ensuite, lorsque les personnalités, les drapeaux et tous les congressistes étaient autour des deux

stèles des enfants de Margny « Morts pour la France », nous aurions aimé entendre, en réponse au magnifique discours du maire, nos amis Fromentin et Langevin, respectivement présidents des Amicales V A et V B.

(Voir la suite page 8)

COTISATIONS 1955

Mon cher Ami,

Ton Amicale rassemble plus de deux mille anciens V B. Les adhésions continuent d'affluer.

Tu peux deviner la somme de travail que doivent apporter les dévoués qui gèrent bénévolement les destinées de ton Groupement.

Apporte-leur ton concours.

Voici l'an 1955 qui s'approche. Il va falloir procéder au recouvrement des cotisations 1955.

Aide-nous dans notre tâche.

Adresse-nous, dès maintenant, le montant de ta cotisation 1955, soit

Fr : 300

au compte chèques postaux : Paris 4841-48.

Pour ton Amicale, pour ton bulletin mensuel, pour nos malades,

D'avance : Merci.

Les trésoriers :

E. Gehin et H. Aladenise.



Dans le parc de la Mairie, devant le Monument aux Morts, le médecin-colonel David, au nom de la délégation belge, remercie la municipalité de Margny et les responsables A.P.G. de leur charmant accueil.

(Cliché « Progrès de l'Oise »)

Contre un ciel houleux, s'appuie la trame des cordes d'acier, frontière du Stalag,
Et le vent lugubre, qui passe en sifflant sur la plaine,
Accroche à leurs touffes d'épines les lambeaux déchirés des nuages.

Les baraques, lourds chalands, amarrés sur une flaque de poussière morte,
Renferment de pleines cargaisons d'hommes, avec leurs hardes, leurs sacs, et leurs rêves.

Par les allées grises, les captifs vont sans hâte, esclaves marqués au dos du chiffre de leur esclavage.

Et sur la poitrine ils portent une plaque, pour que les scribes les reconnaissent,

Car ils sont pareils à des millions d'autres prisonniers, parqués en d'autres camps, dans d'autres pays du globe.

Mais quel était donc ce fantôme, qui roulait sa détresse derrière la muraille des fils,

Comme Sisyphe, l'antique père des bagnards, poussait sur les flancs de la montagne la pierre qui toujours retombait ?...

Il était là, semble-t-il, pour que démonstration soit faite, que l'acte monotone et sans issue est pour nous suprême torture,

Et que sont des rhéteurs imbéciles, ceux qui veulent le confondre avec l'exaltante allégresse du jeu...

Hélas ! ce misérable aux traits indistincts... c'était moi...

Les cordes d'acier tissent une ceinture, au milieu du grand cercle de l'horizon...

Elles érigent un filet, semble-t-il, tenu et fragile, comme ceux que les chasseurs posent devant les vols des palombes, en terre basque,

Mais, en réalité, aussi rigide, aussi robuste, aussi ferme...

A la fin de l'hiver, quand le soleil s'allumait, sous l'abat-jour de porcelaine du ciel bleu,

L'herbe montait à flots pressés, derrière les barbelés,

Mais elle s'arrêtait devant leur ligne tracée au cordeau, comme sous la menace d'un maléfice;

car toute plante était écrasée dès son germe, sous le piétinement de troupeau des hommes rejetés vers eux-mêmes...

Alors pour demeurer dignes d'une mère, d'une femme, d'un jeune enfant,

Ne pouvant vivre du corps de

la nation, les déracinés décidèrent de vivre de son âme,

Et ils dressèrent, pour s'abriter sous sa voûte, un temple à trois colonnes...

La colonne de la Chapelle, taillée dans la matière de la Foi,

La colonne du Théâtre, taillée dans la matière de l'Art,

Et la colonne de l'Université, taillée dans la matière du Savoir.

Parmi ceux qui luttaient pour sauver en eux des traces de civilisation,

Et ne pas redescendre vers les gestes frustes qui peuplèrent autrefois l'antique caverne de Néanderthal,

J'en reconnais un, qui ressemble à tous les autres, comme un frère...

Et c'était toi...

Quand, autour de l'arbre, le fil d'acier a été noué avec force,

A mesure que les années passent, sous les couches de l'aubier ses fibres métalliques descendent,

Et à la surface ne demeure plus que la tumeur d'une cicatrice.

Mais le démagogue est passé, comme le maître de la forêt, au milieu de ses arbres :

Il a vu le sillon, il a deviné la présence du lacet de fer,

« Ami », a-t-il dit, « ne te souviens-tu pas de tes sourdes colères du Stalag ? La colère est un gros vin capiteux, dont s'abreuve, avec délices, la bête humaine... Ne vou-

drais-tu pas cuever, sans fin, une ivresse de colère et de haine ?

« Laisse-moi toucher la ligature immergée au fond de tes souvenirs ;

« Je la ferai, sous mes doigts, résonner comme la corde d'une viole,

« Et tu entendras sourdre obscurément une amère rhapsodie d'orgueil.

« Alors, je te révélerai le mot de la sagesse : aussi longtemps que tu auras la force, utilise-la pour empêcher toute autre force de naître ou la briser... »

Mais l'ancien prisonnier, tout d'une pièce, s'est retourné :

« Semeur de rancune, magicien de désastre, passe ton chemin », a-t-il répondu.

« Ingérée à dose massive, l'oppression guérit de la volonté sadique d'opprimer,

« Ta morgue n'est que défaitisme, ta vanité n'est que fausse cuirasse jetée sur ta peur.

HUITRES
250 Portugaises blanches n° 4
ou 300 Portugaises blanches n° 5
ou 125 Vertes de Claires n° 4
ou 150 Vertes de Claires n° 5
rendues chez vous pour 1.650 fr.
Mandat au C.C.P. :
Bordeaux 972-51
Aucun envoi
contre remboursement
Mme Roger LESAGE
Ostréiculture
Nioul-sur-Mer (Charente-Marit.)

« J'ai assez confiance dans ma patrie pour ne craindre pour elle, la rivalité d'aucune autre patrie,

« Et pour vouloir qu'elle se porte à l'extrême pointe du peloton bigarré des multiples peuplades... »

Ainsi s'exprima-t-il.

Mais quel évènement des temps d'opprobre osait se dresser ainsi, devant un personnage de l'heure, mandarin des lettres ou de la finance en terres occidentales ?...

Je n'ose pas l'avouer, Mais je crois bien... que c'était moi...

Alors le démagogue a éclaté d'un rire bruyant : pareil avorton aura-t-il l'impudence de lui tenir tête ?

Il a d'autres tours dans son sac. Il connaît la voie la plus sûre : celle qui passe par nos sentiments les meilleurs...

Qui veut tuer le papillon aux ailes diaphanes lui offre une flamme qui le brûle ;

Qui veut capturer l'alouette vive, casse son miroir, et, avec un seul fragment, la cueille dans sa main...

« Ami », continue-t-il, le regard sourné, « n'as-tu pas aimé ton pays plus que ton bonheur,

« Et, de tes camarades les plus chers, ne vas-tu pas lire le nom, à l'heure où la place est déserte, sur la plaque des morts de ton village ?

« Ami, permets que je pince la

corde d'acier, résidu du Stalag que tu portes sous ton flanc...

« J'en ferai jaillir un clameur guerrière si forte que les éternels fossés se creuseront d'eux-mêmes entre les peuples,

« Et que les ennemis d'hier, selon la loi sainte de l'hérédité, resteront les adversaires de demain et de toujours... »

Alors s'ouvrit l'instant de la tentation, la minute du doute, la fraction de seconde où l'histoire oscille, ne sachant quel chemin prendre.

Mais l'homme simple a flairé une monstrueuse ruse. Il s'est ressaisi :

« Grand sorcier, docteur en fausse science, tu es pareil à l'enfant qui n'est capable que de recopier la même page, sans en changer une virgule.

« Et ta page est pleine de sang vermeil... »

« Mes camarades ne sont pas tombés pour que le monde connût, après leur mort, des camps plus vastes et des massacres plus atroces.

« J'aime mon terroir. Qui n'est pas capable de défendre les siens n'est qu'une brute avide, je ne sais par quel hasard encore douée de parole.

« Mais le penseur nous avait informés « que notre corps s'était élargi jusqu'aux étoiles », et grâce à la machine sa parole s'est réalisée.

« Puis il avait ajouté, que ce corps à l'envergure immense exigeait « un supplément d'âme »...

« Anciens captifs, nous apportons cette once d'âme pure, que réclame le monde :

« Avec les principautés hargneuses, empêtrées dans leurs disputes, nous bâtirons une Europe fraternelle.

« A la mesure de notre technique, à la mesure de nos génies réciproques, à la mesure de nos générosités et de nos courages. »

Ainsi parla, par un étrange renversement de l'ordre hiérarchique, je ne sais quel à-peine-seconde-classe, revenu par chance des Stalags.

Et, à le voir braver le puissant seigneur chamarré de dorures et de titres, je l'ai reconnu sans peine : Car c'était toi.

Etienne Salaberry,
Stalag IV B.

Informations...

Les droits à pension des veuves remariées et redevenues veuves

Une circulaire ministérielle n° 347, du 30-7-54, fixe les modalités d'application de l'article 21 de la loi 53.1340 du 31-2-53, rétablissant dans leurs droits à pension :

1° Les veuves remariées redevenues veuves;

2° Les veuves remariées dont la nouvelle union a été rompue par un divorce prononcé à leur profit;

3° Les veuves ayant cessé de vivre en concubinage notoire.

Dans le premier cas, l'intéressée devra produire son extrait de naissance avec la mention de ses mariages successifs et un bulletin de naissance du dernier mari.

Dans le deuxième cas, outre son extrait de naissance avec les mentions de ses mariages, l'intéressée devra présenter une copie conforme du jugement de divorce prouvant qu'elle l'a obtenu à son profit et non aux torts réciproques des deux époux ou à ses torts à elle.

Enfin, dans le troisième cas, si le concubinage a cessé par la mort du concubin, l'intéressée devra

fournir, outre son propre extrait de naissance avec les mentions de mariages, le bulletin de décès du concubin; si le concubinage a cessé pour une autre cause que le décès, une enquête de police sera faite pour vérifier cette cessation.

Seules seront admises au bénéfice des dispositions nouvelles, les postulantes âgées de 60 ans au moins ou de 55 ans au moins, si elles présentent une incapacité de travail d'au moins 80 %, ce que déterminera un examen médical.

Enfin, le rétablissement dans les droits à pensions est subordonné à la condition que l'intéressée n'ait pas cotisé à la surtaxe progressive pour un revenu net supérieur à 60.000 francs.

Quant au montant de la pension qui partira du 1^{er} mai 1954, si elle a été revendiquée avant le 1^{er} mai 1955, il sera égal à la moitié de la pension servie à une veuve non remariée de même catégorie.

Pour les sinistrés d'Orléansville

L'Association symphonique, artistique et littéraire de l'Assurance a organisé, le vendredi 10 décembre 1954, de 21 h. à 23 h., salle d'Iéna, 10, avenue d'Iéna, à Paris, au profit des sinistrés d'Orléansville, un très beau concert, dirigé par notre camarade Pierre Marolleau, administrateur de l'Association nationale des Artistes prisonniers de guerre.

Au programme, Weber, Vivaldi, Haydn, Plotow, Smetana et Gounod.

...et documents

Une heureuse initiative

Selon certaines informations, le gouvernement, dans le cadre de sa politique agricole, envisagerait de procéder à la réquisition des terres abandonnées.

Si le fait devait se confirmer, il serait éminemment souhaitable de voir ces terres attribuées, par préférence, à des anciens combattants qualifiés qui, aidés au départ par une avance de l'Office national, pourraient les mettre en valeur.

Des dispositions similaires ont été prises naguère au profit des anciens combattants de 1914-1918.

Car il apparaît bien que ceux qui ont exposé leur vie pour défendre le sol du pays, doivent être aujourd'hui les premiers bénéficiaires des réquisitions prévues.

Sans doute la question intéressante plus particulièrement les ressortissants de province. Toutefois, l'Office de la Seine n'en a pas moins tenu, au cours d'une récente réunion, à appuyer cette idée dont la réalisation participerait autant à la promesse de moissons futures qu'au mieux-être de beaucoup de nos camarades.

Témoignages de captivité

On annonce, pour paraître le 20 janvier 1955, un ouvrage dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, et dû à notre camarade l'Abbé André Simon, du Stalag XII A : « Témoignages de captivité ».

En attendant d'en rendre compte, citons cette note préliminaire de l'auteur :

« Les jeunes, a-t-on dit, ne savent pas ce que c'est que l'espoir. Pour avoir beaucoup d'espoir, il faut beaucoup de souvenirs.

« Beaucoup de souvenirs... »

« Ces faits et gestes, ces pensées de nos jours sans date, vécus en exil, sont des « Témoignages » qui nous feront revivre des journées d'hier et nous donneront, si besoin se fait sentir, une plus grande confiance.

« Hier, une continuité fut sauvegardée. Elle devra être toujours assurée... »

« De chers souvenirs... et beaucoup d'espoir. »

■

Ce volume in-16 Jésus, de 144 pages, illustré de 6 hors-texte sur papier couché est en souscription jusqu'à fin décembre 1954 aux prix exceptionnels suivants :

● Edition de luxe numérotée, imprimée sur héli blanc des Papeteries Navarre 820 francs

● Edition ordinaire sur velin bouffant des Papeteries Navarre 400 francs (part compris)

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

A adresser avant fin décembre 1954, à André SIMON, curé de Couze et Saint-Front (Dordogne) C.C.P. : Limoges 1066-67 (M. Simon André, Couze-et-St-Front (Dordogne))

Je soussigné (prénom usuel obligatoire) :

Nom
Adresse

déclare souscrire à « TÉMOIGNAGES DE CAPTIVITÉ ».

..... exemplaire.. de l'édition de luxe, à Frs..... 820 francs

..... exemplaire.. de l'édition ordinaire, à Frs.... 400 francs

Paiement par chèque joint,
par virement au C.C.P. Limoges 1066-67 (M. Simon, Couze-et-Saint-Front (Dordogne)).

A le 195

Signature :

SUZE GENTIANE

ARMAND BARRIERE
Co-proprétaire de la Maison A. & R. BARRIERE Frères
45, cours du Médoc, à BORDEAUX
— Ex-P.G. de l'Onag XVII A —

présente à tous les P.G. et à leurs familles, à l'occasion des fêtes de fin d'année, sa

CAISSE DE L'AMITIÉ

comportant une sélection de vins de classe aux conditions exceptionnelles ci-après :

Caisse n° 1 (18 bouteilles)	Caisse n° 2 (27 bouteilles)
4 BLANC-de-BLANCS Bordeaux supérieur extra-sec pour hors-d'œuvre, poissons, etc...	6 BLANC-de-BLANCS Bordeaux supérieur extra-sec
5 CH. BEAU-SITE Saint-Estèphe 1949 pour viande blanche, poulet, veau...	8 CH. BEAU-SITE Saint-Estèphe 1949
5 CH. FUYBLANQUET Saint-Emilion 1949 pour viande rouge, gibier, etc...	8 CH. FUYBLANQUET Saint-Emilion 1949
3 CH. du CROS Loupiac 1949 pour entremets et dessert	3 CH. du CROS Loupiac 1949
1 MUSCAT-de-CARTHAGE Vin de Liqueur 15° + 8°	2 MUSCAT-de-CARTHAGE Vin de Liqueur 15° + 8° pour apéritif et dessert

Prix : 5.000 fr. les 18 bout. | Prix : 7.500 fr. les 27 bout.

**FRANCO DOMICILE
PAIEMENT APRES RECEPTION**

Voici venue la saison des cadeaux

N'oubliez pas que vous trouverez chez

B E R R I C E

les plus jolies porcelaines d'art, entièrement décorées à la main à tous les prix mais toujours de grande valeur

Une porcelaine signée Berrice pour tous les yeux est un délice

BERRICE, 84, rue des Amandiers, Paris (20^e). Téléphone : Mémilmontant 94-54

Quinze années d'amitié

bilan plutôt décevant, le résultat de bientôt quinze années d'amicale camaraderie.

Cette solidarité, née dans la misère des camps et des Kommandos, ne s'est pas traduite uniquement par les gestes quotidiens d'affectueuse entraide auxquels nous avons assisté pendant la captivité, par le partage fraternel des colis venus de France ou du produit du système D au détriment de nos employeurs teutons, par l'assistance aux candidats à l'évasion.

Il y a eu aussi l'élan généreux, quasi unanime et continu, qui a entraîné la création et le fonctionnement des Mutuelles de camp, de leurs aboutisse-

ments en France : les Secrétariats de camp dont sont nées et que prolongent nos Amicales.

L'abandon régulier de quelques pfennigs par la masse des captifs a permis de distribuer à travers notre pays, pendant l'occupation, des millions et des millions aux familles privées provisoirement ou, — hélas ! trop souvent, — définitivement de leur soutien.

Après la libération, nos Amicales, héritières des Secrétariats de camp, ont encore réparti cent millions arrachés à la rapacité de l'Etat sur les deux cents qui nous étaient dus en réalité.

Et, depuis, chaque année, grâce à l'apport de vos cotisations et de vos dons, nos groupements continuent, trop chichement d'ailleurs, à notre gré, à fournir un appui pécuniaire aux veuves, aux orphelins, aux vieux parents de nos morts, aux copains amoindris dans leur santé ou dans leurs moyens.

Mais à ces concours matériels ne se limitent pas les bienfaits de nos associations. Il y a également le réconfort moral, fréquemment plus efficace pour le bénéficiaire que toutes les sommes dont on pourrait disposer en sa faveur. Il ne se trouve plus seul en face de l'adversité; il se sent étayé par la sympathie cordiale de la grande famille que forme chacune de nos Amicales.

Enfin, même à ceux qui, n'étant pas trop en butte aux difficultés de l'existence, n'ont pas apparemment besoin de la camaraderie, celle-ci apporte pourtant bien des satisfactions : joie toujours renouvelée des rencontres entre compagnons des bons comme des mauvais moments du passé; plaisir d'évoquer ces der-

niers en les opposant à un présent meilleur; bonheur ineffable aussi, — pour qui sait le goûter, — de dissiper un peu le malheur des autres.

C'est tout cela qu'en dépit du temps qui s'écoule, nos Amicales se sont efforcées de perpétuer.

Toutefois, en cette matière, ne pas progresser c'est reculer. Nous ne devons donc pas nous contenter des résultats obtenus dans le passé, maintenus dans le présent; il nous faut songer que les suites des années gâchées derrière les barbelés n'ont pas fini de se faire sentir pour beaucoup d'entre nous, que, par conséquent, notre œuvre n'est point

terminée et que, pour l'accomplir pleinement, nous ne serons jamais trop nombreux et trop agissants.

C'est pourquoi nous devons continuer à sonner le ralliement de tous ceux qui, par négligence ou par ignorance de la vertu de l'amitié, se sont, il y a bientôt dix ans, paresseusement endormis dans la quiétude du foyer retrouvé.

Henri Sorret.
Président du V.C.

Le sort malheureux des pensionnés à moins de 85 0/0

Dans notre précédent numéro, nous avons souligné l'injustice frappant, une fois de plus, les pensionnés à moins de 85 %, en matière de relèvement du taux de leurs pensions.

Au cours du récent congrès de l'U.F.A.C., le secrétaire général de l'Union nationale des mutilés, réformés et anciens combattants, M. René Lacroix, a, dans un rapport, excellemment résumé l'origine et les conséquences de cette anomalie qui lèse tant de camarades, déjà victimes trop souvent, lors de la fixation du taux d'invalidité, du souci d'économies des commissions de réforme.

Voici les principaux passages de ce document :

La loi n° 53-140 du 31 décembre 1953 n'a pas réglé le problème de la parité des pensions pour les invalides de 10 à 80 %.

D'autre part, la situation s'est au contraire singulièrement aggravée du fait de la création d'une nouvelle catégorisation pour les invalides de moins de 80 % à qui on a appliqué le coefficient 20, alors que celui de 22,37 était alloué aux pensions d'une invalidité supérieure.

Cette différence de traitement est arbitraire et injustifiée et elle n'est explicable que dans la mesure où elle tend à aboutir au but poursuivi par les pontifes de l'administration de la rue de Rivoli qui, ayant de la suite dans les idées, visent à la suppression des petites pensions des invalides de guerre comme ils ont réussi à le faire à l'égard des invalides militaires du temps de paix.

D'autre part, l'écart entre les pensions des invalides de 80 % et celles des invalides de 85 % fait apparaître dans toute sa gravité la disparité dont sont victimes les invalides de moins de 85 %.

Nous sommes, sur ce point, loin des principes de la loi du 31 mars 1919 qui avait créé une rigoureuse concordance proportionnalité aussi bien entre les degrés d'invalidité de 10 à 100 % qu'entre les taux de pension y afférents.

Lorsqu'en 1921 se posa pour la première fois le problème de la revalorisation des pensions par suite de la hausse du prix de la vie, le gouvernement d'alors, prétextant les difficultés financières, décidait d'accorder, sous forme d'allocations spéciales temporaires, une augmentation aux seuls pensionnés de 85 % et au-dessus.

Personne ne peut sérieusement prétendre que la création des allocations spéciales temporaires fut autre chose qu'un rajustement temporaire des taux des pensions des invalides de plus de 85 %.

Notons, en passant, pour souli-

gner l'incohérence qui présida à l'attribution de ces allocations, que les amputés appareillables, dont le taux d'invalidité n'était évalué à cette époque qu'à 80 %, étaient de ce fait écartés du bénéfice de ces allocations.

On connaît en France la signification qu'il faut attribuer aux mots « provisoires » ou « temporaires ». Les allocations temporaires créées par la loi du 31 décembre 1921 sont toujours attribuées, sous le même vocable, aux invalides de 85 % et au-dessus.

Les taux de ces allocations ont été successivement modifiés et de 500 fr. pour 85 %, 600 fr. pour 90 %, 800 fr. pour 95 % et 1.000 fr. pour 100 %, ils sont actuellement portés respectivement à : 34.632 fr., 41.560 fr., 55.416 fr. et 69.272 fr. pour les invalides non bénéficiaires des allocations du statut des grands mutilés.

A chaque revalorisation des pensions, l'injustice commise en 1921 à l'égard des invalides de 10 à 80 % n'a fait que s'aggraver. On aurait dû procéder au rajustement préalable des pensions principales en tenant compte de l'augmentation accordée aux pensionnés d'une invalidité supérieure sous la forme d'allocations temporaires.

Cette rupture de parité apparaît maintenant dans toute son étendue lorsqu'on rapproche les taux de la pension d'un invalide à 80 % et celle d'un invalide à 85 % non bénéficiaire du statut des grands mutilés dont la différence est d'environ 40.000 francs.

La différence est encore plus grande si l'on compare la pension du mutilé à 80 % à celle d'un 85 % bénéficiaire du statut et l'on voit alors que, pour une différence de 5 % d'invalidité, la pension de l'un est sensiblement le double de celle de l'autre. Mais il n'est nullement question de mettre ici en cause les allocations du statut des grands mutilés, dont les conditions d'attribution sont nettement déterminées en fonction, soit du taux d'invalidité, soit de la nature de la mutilation.

(Voir la suite page 7)

A l'Assemblée générale extraordinaire de l'U.N.A.C.

L'Assemblée générale extraordinaire de l'Union nationale des Amicales de camp s'est réunie, comme prévu, le 27 novembre 1954, à 15 h. 15, au siège social, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris, sous la présidence de René Seydoux, entouré de Simonneau et Toucane, vice-présidents; Gain et Pascaud, secrétaire général et secrétaire adjoint, Langevin et Rochereau, trésorier et trésorier adjoint, Barrier, Berthet, Riché et Talamon, membres du Bureau Directeur, et en présence des délégués de la plupart des Amicales.

En raison des nécessités d'impression, nous nous contenterons, dans ce numéro, de donner les grandes lignes des décisions prises, nous réservant de revenir prochainement sur les enseignements à tirer de cette réunion qui s'est déroulée dans l'ambiance de camaraderie qui est toujours celle de notre groupement.

Représentation des Amicales

Après présentation par Gain, secrétaire général, des questions à l'ordre du jour et lecture d'une lettre de nos camarades de Lyon définissant leur position sur les problèmes actuels, le débat s'engage tout d'abord sur la représentation plus complète des Amicales auprès du Bureau Directeur. A la suite de diverses interventions, notamment de Bernheim (VI C) et de Benoiston (XII A), il est décidé de désigner des délégués de Wehrkreis, formant un Comité consultatif qui apportera son appui et ses suggestions au Bureau Directeur.

Non seulement ces délégués pourront être en même temps membres du Bureau Directeur mais encore il semblerait souhaitable que les membres de ce Bureau soient choisis parmi eux.

Ils devront être désignés au plus tard courant janvier 1955.

Taux des cotisations

L'unification du taux des cotisations demandées par chaque Amicale à ses adhérents est depuis longtemps reconnue désirable mais, au surplus, plusieurs délégués, notamment Lormeau (XVII A) mon-

trèrent que le chiffre de 350 francs précédemment préconisé est faible, compte tenu des charges, sans cesse croissantes, des Amicales. Si l'on se souvient de ce qu'en 1946, le taux préconisé était de 100 fr. (la plupart des Amicales ayant même statutairement fixé comme base de la cotisation le montant d'une journée de salaires), l'évolution des prix entraînerait l'application d'un taux de l'ordre de 500 francs.

Après intervention de Fromentin (V A), Simonneau (III) et Ausourd (XVIII), adversaires ou partisan d'une élévation du taux, un vœu est émis préconisant l'unification du chiffre de 350 fr., pour 1955, tout en constatant qu'il est souhaitable que ce chiffre tende vers 500 francs.

Journaux

Les recommandations faites par la commission du travail concernant la régularité de périodicité des journaux des Amicales, leur regroupement par Wehrkreise, ne soulèvent aucune objection. Par contre, Moysse, au nom du Comité de gestion du pool, tient à souligner que les desiderata des sections de province, quant à la fréquence et au contenu des journaux, sont peu compatibles avec la négligence qu'elles apportent dans l'envoi de leurs propres textes.

Ristournes aux sections de province

Sur la question de la part de cotisation qui doit être ristournée aux sections de province, les dirigeants d'Amicales tombent d'accord pour en unifier le taux. Toutefois, il ne semble pas possible, en l'état actuel des choses, de suivre le groupement lyonnais lorsqu'il préconise une élévation du chiffre de 70 francs fixé précédemment par lui-même.

Ce d'autant qu'ainsi que le montre une discussion, à laquelle prennent part, entre autres, Sorret (V C) et Rivière (II D-E), plusieurs Amicales ne reçoivent plus rien sur les cotisations encaissées à Lyon.

Questions diverses

Suivent une série de discussions techniques sur le taux des ristournes à l'U.N.A.C., sur leur montant minimum et sur la quote-part de chaque Amicale aux charges immobilières et annexes de la Maison des Amicales, charges qui, — déjà très lourdes, malgré la sévère politique de compression des dépenses appliquée depuis des années, — ne peuvent malheureusement manquer de s'accroître de façon considérable du fait de l'augmentation du loyer principal.

L'accord que requéraient les impératifs présents et à venir ayant été réalisé, la séance est levée à 18 h. 45.

GAITE-MONTPARNASSE

24, rue de la Gaité, Paris
Tous les soirs à 21 h.
Dimanches et fêtes,
matinée à 15 h.
(Relâche le jeudi)

PRINTEMPS PERDUS

par Paul Vandenberghe

Une pièce dont l'action se déroule dans un Stalag et qui éveillera bien des souvenirs chez tous les anciens prisonniers de guerre

L'auteur a bien voulu mettre des billets à tarif spécial à la disposition de nos camarades qui pourront les retirer à l'U.N.A.C.

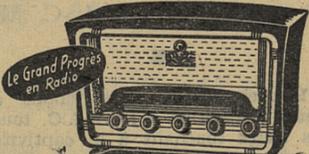
RADIO-CARILLON

A. NOEL - EX-P.G.
10, RUE PIERRE-PICARD - PARIS 18^e - TÉL. : MON. 47-99
DEPUIS 1945
FOURNISSEUR SPECIALISE DES CAMARADES A.C.P.G.

TOUS LES JOURS, SAUF DIMANCHE, DE 9 A 20 HEURES - BUREAU DE VENTE 1^{er} ETAGE-DROITE - Métro : BARBES-ROCHECHOUART



6 LAMPES 4 GAMMES D'ONDES DONT 2 COURTES SENSIBLE - MUSICAL
CARILLON 623 CARILLON 624 LUXE
16.900⁰⁰ 17.600⁰⁰



MODELE A CADRE ANTIPARASITES INCORPORÉ ET ORIENTABLE
GRAND CADRE A AIR PERMETTANT EN TOUT LIEU LA RECEPTION SANS PARASITE EFFICACITÉ GARANTIE A PLUS DE 95 % FONCTIONNE SANS ANTENNE NI TERRÉ

CARILLON 666 6 LAMPES 22.400⁰⁰
CARILLON 777 7 LAMPES - AVEC COMPENSATEUR A LAMPE H. F. 25.400⁰⁰



COMBINÉ RADIO ET PHONO POUR DISQUES ORDINAIRES & MICRODISQUES TROIS VITESSES - 33 - 45 - 78 TOURS 6 LAMPES 4 GAMMES D'ONDES DONT DEUX COURTES
Livrés avec cadre antiparasites
PRIX NET 32.400⁰⁰

TOUS LES MEUBLES RADIO-PHONO LUXE ET GRAND LUXE NOYER - PAISSANORE - SYCOMORE AVEC CADRE ANTIPARASITES INCORPORÉ

SANS INTERMÉDIAIRES AU PRIX D'ACHAT AVEC AVANTAGE DE PLUS DE 20 %

DIRECTEMENT DE MON ATELIER

MAXIMUM DE GARANTIE TOUS MES APPAREILS SONT ENTIÈREMENT GARANTIS TROIS ANS, PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE



Toutes les décorations officielles

POR 68-07...

...TUR 89-92

Jean RHEM

Photographe

Industrie Reportage

A votre service

Nous avons, en diverses occasions, rendu compte des activités du Centre Universitaire des Victimes de Guerre et Invalides Militaires, que dirige notre camarade René Riché, membre du Bureau directeur de l'U.N.A.C. Il nous a semblé intéressant de préciser pour nos lecteurs les origines, les buts et les résultats de cet utile organisme.

Le Centre Universitaire des Victimes de la Guerre a réalisé, en 1947, la fusion de deux organismes (Centre d'Entr'aide aux étudiants mobilisés et prisonniers et Centre Universitaire du Retour) chargés d'accueillir et de réadapter à la vie universitaire les étudiants démobilisés ou rapatriés des camps de captivité et de déportation, à la fin de la guerre.

Il a étendu sa sollicitude, d'abord, aux étudiants pupilles de la Nation; enfin, à tous les anciens combattants d'Indochine dont le reclassement exigeait, soit une reprise des études, soit une formation nouvelle.

Depuis le mois d'avril 1953, le Centre est une Association conforme aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, administrée par un Conseil de dix membres, dont voici la composition :

Présidente : Mme Monnerville, femme du président du Conseil de la République;

Vice-Présidents : M. Reverdy, inspecteur général de l'Enseignement technique, directeur du cabinet du ministre des Anciens Combattants, et le général Ingold, Compagnon de la Libération, membre de l'Académie des Sciences coloniales et de l'Association Nationale des Ecrivains de la Mer et de l'Outre-Mer;

Secrétaire : M. Langlois, trésorier général de la Fédération des plus grands invalides, administrateur de l'Office départemental des Anciens Combattants;

Secrétaire adjointe : Mme Le Duc, présidente de l'Association des Etudiants Anciens Combattants;

Trésorier : M. Labruno, président de la Société de la Légion d'honneur (banlieue Ouest), vice-président de l'Association des Engagés Volontaires;

Trésorier adjoint : M. Lanneryrie, président de l'U.N.C. (section du 20^e arrondissement), administrateur de l'Office départemental;

Membres du Conseil : Le professeur Renouvin, de l'Institut, directeur des Etudes historiques à la Sorbonne, président du Comité

Une vieille maison
de la Butte...

Chez
Valbert et Kerambrun

Le Tire-bouchon

Auberge chantante
Attractions à partir de 22 h.
9, rue Norvins
et 2, impasse Trainée
Paris (18^e)
(Près de la place du Tertre)

Qu'est-ce que le Centre Universitaire des victimes de guerre et invalides militaires?

Universitaire du Retour; Mme Pruneau, déléguée de l'Association et Entr'aide des Veuves et Orphelins de Guerre, administrateur de l'Office départemental; M. Bazin, président de la Fédération Nationale des Mutilés et Réformés Militaire, Veuves et Ascendants, administrateur de l'Office départemental.

Buts du Centre

Le Centre Universitaire des Victimes de Guerre et Invalides Militaires s'est assigné les buts suivants :

- 1^o Prêts de livres d'études et conseils pratiques aux étudiants anciens combattants de 1939-45, rapatriés d'Indochine, ou pupilles de la Nation;
- 2^o Direction de cours complets de rééducation professionnelle et d'enseignement général dans les hôpitaux de la 1^{re} Région militaire; fourniture de manuels, de tout le matériel scolaire ou technique;

3^o Organisation et présentation de conférences de culture et d'information générale, dans les cinq établissements suivants : Val-de-Grâce, hôpital Percy, hôpital Bégin, hôpital Villemain et Centre de réadaptation des paraplégiques (aux Invalides).

Réalisations et résultats

Etudiants. — Au bureau de la rue Soufflot (N^o 15, 2^e étage) — que l'on s'approprie d'ailleurs à transférer lui aussi au n^o 105 de la rue de Réaumur, dans l'immeuble de l'Office départemental des A.C. et V.G. où sont déjà installés les autres services du Centre, — sont tenus à jour les dossiers de 9.000 étudiants qui ont bénéficié, ou bénéficieront encore, de l'aide morale et intellectuelle du Centre, ainsi que de prêts de manuels d'édition récente, jusqu'à l'achèvement de leurs études.

Cours de rééducation professionnelle. — Depuis le 3 novembre

1948, le Centre dirige, à l'hôpital militaire Percy (de Clamart), un ensemble de cours d'instruction générale et de formation professionnelle.

L'enseignement est donné, l'après-midi, par onze professeurs : cinq de l'Enseignement technique; trois du Premier degré; deux d'une école privée technique, reconnue par l'Etat; et un artiste-peintre.

Le directeur du Centre est aussi directeur des cours de Percy. L'enseignement est contrôlé par des inspecteurs de l'Enseignement technique et de l'Enseignement du premier degré.

Voici l'énumération des divers cours et des sanctions de chacun d'eux :

- 1^o Instruction générale : certificat d'études primaires, brevet élémentaire, examen commun d'aptitude professionnelle aux emplois réservés de 2^e catégorie;
- 2^o Enseignement commercial : comptabilité, correspondance com-

merciale, sténo-dactylographie, certificats d'aptitude professionnelle, anglais commercial;

3^o Enseignement industriel : C.A.P. de dessinateur industriel et de radio-électricien;

4^o Reliure, dessin décoratif et photographie;

5^o Préparation particulière du baccalauréat, de certificats de licence, capacité et licence en droit.

De ces divers cours ont profité, chaque année, environ deux cents blessés ou malades, en majorité rapatriés d'Indochine.

Conférences. — Inaugurées en 1948, les conférences attirent un grand nombre de soldats dans les salles du Foyer des hôpitaux militaires.

Elles ont lieu à 19 heures : chaque mercredi au Val-de-Grâce; chaque jeudi à Percy; le 2^e et le 4^e lundis à Villemain; le 1^{er} et le 3^e vendredis à Bégin; à 13 heures, au moins une fois par mois, aux Invalides.

Le nombre des auditeurs volontaires est, par réunion, approximativement, de : 200 au Val; 140 à Percy (dont 70 allongés); 80 à Bégin et à Villemain; 60 aux Invalides.

Les deux cents conférenciers reçus depuis l'inauguration ont été d'éminents représentants de l'Université, de la Comédie Française, de l'Académie des Sciences coloniales, de la Société des explorateurs français, de l'Association nationale des Ecrivains de la mer et de l'outre-mer, du corps diplomatique.

Chaque conférence comprend : un exposé, une discussion, la projection de clichés et de films originaux.

Ce schéma du fonctionnement du Centre Universitaire des Victimes de Guerre ne donne qu'une idée très incomplète des services qu'il a rendus, rend et rendra certainement encore à ses ressortissants, grâce à la dynamique et sensible impulsion que lui donne son directeur, notre ami René Riché.

Car, outre l'aide matérielle et les directives pédagogiques qu'y trouvent blessés et malades, il y a, — et ce n'est pas le résultat le moins important, — le réconfort moral que leur apporte la conviction de repartir dans la lutte pour la vie mieux armés, en possession de connaissances nouvelles qui leur permettent de voir devant eux un avenir meilleur.

M.-L.-C. M.

L'auberge rêvée
pour les week-ends
et les vacances

Le plus joli point de vue
sur la Marne
avec la cuisine soignée
de Bernadette

La Bicoque

Confort - Chauffage central
Jardin et terrasses
Mont-Saint-Père
R.N. 3 - G.C. 3
Tél. : 4 par Châteaubleu-Thierry
Direction : KERAMBRUN

NOUS AVONS LU POUR VOUS

Code annoté des pensions
militaires d'invalidité
et des victimes de la guerre
(à jour au 1^{er} août 1954)

par
MM. Claude Andrieu-Fillol
et René Lacoste
(Charles-Lavauzelle et Cie,
Editeurs, 532 pages)

MM. Claude Andrieu-Fillol, avocat au barreau de Tulle et Ussel, et René Lacoste, avocat au barreau de Périgueux, spécialistes des questions de pensions, publient, aux Editions Charles-Lavauzelle, un important ouvrage, qui contient tous les renseignements nécessaires sur le régime des pensions militaires d'invalidité.

L'utilité d'une telle publication ne fait pas de doute : peu nombreux sont les traités en matière de pensions, et celui qui vient de paraître présente l'immense avantage, outre la documentation abondante qu'il contient, d'être à jour de la dernière législation, notamment, de la loi du 31 décembre 1953, et du décret du 16 avril 1954, qui ont profondément remanié le régime des pensions militaires.

Le Traité de MM. Andrieu-Fillol et Lacoste est d'une consultation facile; il se présente sous la forme d'un code annoté qui reproduit les articles 1 à 319 bis du Code des Pensions militaires, et fait suivre chacun d'eux d'un commentaire très complet, précédé d'un historique, et suivi d'un exposé de la jurisprudence des tribunaux de pensions, et sur son application. Il présente aussi ce très grand avantage de rappeler les textes anciens qui ont précédé la codification, ainsi que les textes parallèles qui n'ont pas pris place dans cette dernière, ce qui est de nature à faciliter grandement la tâche des praticiens qui utilisent ce traité.

Cet excellent ouvrage, dont il convient de féliciter les auteurs, aura sa place toute naturelle dans la bibliothèque des magistrats et des avocats qui professionnellement ont à connaître des affaires de pensions, et qui y trouveront toutes les références dont ils ont besoin pour leurs travaux. Il pourra également, grâce à la clarté de ses divisions et de sa table très

complète, être très utilement consulté par ceux de nos camarades victimes de la guerre et de la captivité qui voudront connaître l'étendue de leurs droits.

Christian Talamon.

(En vente à l'U.N.A.C.,
au prix de 2.100 francs)

Hôtel recommandé

par Jean Diwo
(Arthème Fayard, éditeur)

Il est surtout question, à l'accoutumée, dans cette rubrique, d'ouvrages touchant à la captivité ou à ses suites.

Et l'on serait tenté de croire que l'« Hôtel recommandé » présenté par Jean Diwo est un des lieux, peu hospitaliers, que connurent tant de Français entre 1940 et 1945, durant cette période qu'un autre romancier a d'ailleurs évoquée sous un titre d'un humour noir : « Les grandes vacances ».

Mais il n'en est rien et le livre que vient de publier la Librairie Arthème Fayard n'a de lien avec les camps que son auteur qui fut, pendant cinq ans, l'« hôte » du Stalag XVII A et le rédacteur en chef de « L'Equipe », l'un des organes les mieux conçus de la presse des barbelés.

Ce n'était d'ailleurs pas la première rédaction en chef de Jean Diwo : il avait, avant 1939, « supervisé », un journal d'étudiants, « L'Université Républicaine », dont les fondateurs ont noms Pierre Mendès-France, Edgar Faure, Maurice Schumann.

A son retour d'Autriche, Jean Diwo fréquenta d'abord, professionnellement, le monde du cinéma; puis il s'orienta définitivement vers le journalisme, d'abord comme reporter puis comme chef des informations du « Parisien libéré »; à ce titre les sphères de la police et de la magistrature n'ont plus de secrets pour lui.

Et c'est dans ces divers milieux qu'il a observés avec une particulière clairvoyance : haute culture, cinéma, journalisme, police, pègre de haut vol, que se déroule l'action d'« Hôtel recommandé ».

Un brave homme de maître d'hôtel, Français moyen, et une vedette internationale de l'écran ont été tués. Par qui ?

Vous le saurez en lisant l'œuvre très vivante et très bien équilibrée, dans ses rebondissements comiques ou tragiques, de notre camarade.

M.-L.-C. M.

Rappelons que nous tenons à votre disposition à l'U.N.A.C. tous les livres touchant à la captivité et notamment :

- Histoires du Temps Perdu (édité par le Stalag V B)..... 350 fr.
- Stalag, par Louis Charpentier (Illustration de Michel Douay et Henri Rigal)..... 200 fr.
- Les hommes parqués, par Bernard Esdras-Gosse..... 350 fr.
- La guerre des humbles, de Georges Moussel, ex-VI G..... 395 fr.
- Le pain moisi, de G. Richard, ex-P.G..... 250 fr.
- Fierté d'hommes libres, de Gilbert Appert..... 300 fr.
- Les indomptables, du général Le Brigant..... 250 fr.

HENRI GILBERT

(du Stalag IV B)

162, avenue Parmentier, Paris (10^e)

vous offre ces vins de provenance directe

du Caveau Beaujolais
à Jullénas

4 Jullénas	1948
4 Fleurie	—
4 Morgon	—
4 Moulin-à-Vent	—
4 Châteauneuf-du-Pape	—
6 Pouilly-Fuissé (blanc)	—

15 bouteilles rendues
franco domicile
pour 8.755 fr.
toute autre composition
sur demande

Paiement après réception de la marchandise par C.C.P. à 30 jours

Champagne de propriétaire
récoltant à Chigny (Marne)

son 1947 brut à 600 fr.
son Galon or brut ou sec
à 530 fr.

rendu franco
domicile
par caisses
de 15-25-30

bouteilles assorties
à votre choix

Ne vous habillez plus

sans
consulter
Jocel...



JOCEL

... qui vous offre sans intermédiaire à des PRIX DE FABRIQUE des vêtements établis par ses ateliers dans un choix incomparable de Tissus de 1^{re} qualité. COSTUMES, VESTONS, GABARDINES, PARDESSUS,

prêts à porter et sur mesures. Marcel JOLY (Stalags IV B et IV D), directeur-gérant, réservera le meilleur accueil aux Membres des Amicales de Oamp et à leur famille.

Ouvert tous les jours de 8 h. 30 à 12 h. et de 18 h. à 19 h. 15 et le samedi de 9 h. à 12 h.

Le premier samedi de chaque mois toute la journée

9, avenue de Taillebourg
Paris-XI^e

(Mètre : Nation) Tél. : DOR. 47-20

ÉCHOS ET NOUVELLES

L'UNION
NATIONALE
DES AMICALES
DE CAMPS

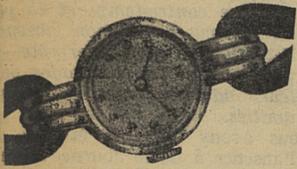
« Ils ont des droits sur nous »

Il y a quelques jours, un membre de la Commission permanente de l'Office départemental des A.C. et V.G. de la Seine, M. Bidault,

OFFRE D'EMPLOI

On demande gardien de propriété en Seine-et-Marne à 45 km. de Paris (par direct). Bon logement assuré moyennant quelques travaux de jardinage. Travaux supplémentaires payés à l'heure. Parc avec bois de chauffage. Possibilité d'avoir basse-cour. Convientrait à retraité. Sérieuses références exigées. S'adresser à M. Rossignol, 32, boulevard de la Bastille, Paris. Tél. : DID 06-03.

LA BONNE MONTRE DE BESANÇON (« ROCHDHOR »)



HORLOGERIE
F. FUSIER
(ex-P.G.)

La maison de confiance
Magasins, ateliers et bureaux
128, rue de Dole, Besançon (Doubs)
Vente directe à la clientèle P.G.
au prix de fabrication
Conditions spéciales
sur certains achats
Élégante montre-bracelet moderne
pour homme ou dame, 15 ou 17 rubis,
mouvement ancre, antichoc,
trotteuse centrale, antimagnétique,
boîte étanche plaqué or, sur cuir
ou daim, avec bulletin de garantie,
au prix de : 5.500 fr.
Envoi gratuit du catalogue dans
toute la France. Écrivez-nous vite,
satisfaction assurée. Règlement à
la commande.
C.C.P. : 1357-24 Dijon

constatait l'indifférence, atteignant à la muflerie, dont témoigne l'ensemble de la population valide à l'endroit des mutilés de guerre. L'éducation de tous les Français lui paraît devoir être reprise sur ce point.

Divers de ses collègues exprimèrent le regret que les cours « d'éducation civique et morale » soient précisément rayés des programmes scolaires. C'est à partir des enfants que se cultivent les vertus d'un peuple.

Tant de sujets d'amertume ne sont cependant pas propres seulement à notre époque. Chaque guerre, en ses lendemains, accuse un fléchissement pareil dans le sentiment du mal et du bien, et les conséquences s'en font sentir sur tous les plans.

Pourtant il n'y a pas si longtemps qu'il fut dit : « Ils ont des droits sur nous ». Par le truchement des chefs de gouvernement qui se succèdent, il serait souhaitable que le mot fameux de Clemenceau devint vérité de tous les jours...

En conclusion, le président de la commission émit l'avis qu'il pourrait être éventuellement demandé au ministre de l'Éducation nationale d'envisager des mesures

susceptibles de réveiller chez les jeunes ce respect dû en particulier aux mutilés de guerre.

On peut rester sceptique sur les résultats à espérer d'une telle recommandation; mais ce qui est le plus navrant, c'est qu'il y ait lieu d'avoir à la faire.

Pour les ayants droit à la Carte du Combattant

L'attention de l'Office national a été appelée sur l'interprétation restrictive donnée par certains Offices départementaux à la réglementation relative aux conditions dans lesquelles peuvent être présentement examinées les requêtes formulées par les titulaires de la Carte du Combattant pour des opérations antérieures au 3 septembre 1939 en vue d'obtenir la reconnaissance des droits qu'ils se seraient acquis à la qualité de combattant pour les opérations commencées à ladite date.

Par sa circulaire B 1795, du 15 novembre 1954, le directeur de l'Office national fait connaître que ces demandes doivent être prises en considération lorsque les postulants sont susceptibles de tirer un avantage certain et actuel des mesures particulières prises en faveur de leurs camarades ayant participé à

la guerre 1939-1945 et aux opérations postérieures (loi n° 50-1535 du 13 décembre 1950 sur les retraites mutualistes des anciens combattants, — objet de la circulaire B-1512 du 29 avril 1952, — article 6 de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952 fixant à 4/10 les majorations d'ancienneté pour les fonctionnaires prisonniers de guerre titulaires de la Carte du Combattant, statut des grands mutilés, etc...), cette énumération des dispositions particulières n'étant pas limitative.

Au Bloc 27 A

Nos amis du Bloc 27 A, — qui groupe, on le sait, les anciens P. G. de la branche Publicité, — ont organisé, comme chaque année, une fête pour les enfants des membres de la profession.

Cette fois, elle aura lieu, le mercredi 29 décembre, à 14 h. 30, à la salle des Arts et Métiers, 9 bis, avenue d'Iéna, Paris (16^e), et comportera un programme de variétés.

Pour retirer les places, prière de s'adresser à Mlle Leclerc, 27 bis, avenue de Villiers, Paris (17^e).

Rappelons à nos camarades de la Publicité que le Bloc 27 A se

L'UNION
NATIONALE
DES AMICALES
DE CAMPS

réunit toujours le 1^{er} mercredi de chaque mois, à l'Auberge du Tourisme, 12, rue du Helder, pour un apéritif suivi, pour ceux qui peuvent y rester, d'un diner amical.

LOGEMENTS

Deux camarades fonctionnaires recherchent, Paris ou banlieue :

L'un (père de deux enfants) à échanger son logement de Montrouge (chambre, grande cuisine, s. à m., E., G., E., 4^e étage) contre plus grand, même avec souche;

L'autre un logement même exigü. Accepterait reprise.

Écrire à l'Amicale IX C qui transmettra.

Qu'attendez-vous donc ?...

Le grand souci de ces dernières années, dans tous les pays, a été d'augmenter la production.

Mais il ne suffit pas de produire : encore faut-il vendre et c'est sans doute ce qui est actuellement le plus difficile.

Ne négligez donc pas une publicité qui fait vendre : celle des Bulletins de nos Amicales de camps dont l'ensemble touche plus de 100.000 consommateurs éventuels parmi les membres de notre grande famille P.G.

Dès aujourd'hui, demandez nos conditions de publicité dans l'ensemble de nos Bulletins en vous adressant soit à votre Amicale, soit au Service des Journaux de l'U.N.A.C.

Le sort malheureux des pensionnés...

(Suite de la page 5)

L'injustice n'en est pas moins flagrante et les allocations fragmentaires consenties depuis 1951 aux pensionnés de 50 à 80 % en sont l'aveu. Mais ces allocations, incluses dans le code des pensions militaires d'invalidité dans les articles L. 92 et L. 93, ont été abrogées par la loi du 31 décembre 1953, alors que l'U.F.A.C. en avait demandé le maintien au pis aller.

Il convient de procéder à une remise en ordre des pensions de 10 à 80 %. C'est d'ailleurs ce qu'ont réclamé, unanimement, les Fédérations et Associations de combattants et victimes de guerre réunies au congrès, dans une motion qui demande :

— La modification de l'échelle indiciaire telle qu'elle est déterminée par l'article 3 de la loi du 31 décembre 1953 en ce qui con-

RECHERCHES

Afin de poursuivre les démarches nécessaires pour l'obtention éventuelle d'une pension au profit de M. Joseph Tatikian, 2, passage du Marché-Saint-Martin, à Paris, on nous demande l'adresse du Médecin-Lieutenant Georges Barrière, qui aurait soigné M. Tatikian, de juin à août 1944, à l'hôpital de VISLAU (?) et qui exerçait en Algérie.

Prière à tout camarade susceptible de fournir ce renseignement de l'adresser à l'U.N.A.C., 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e).

cerne les pensions de 10 à 80 %;

— Que les pensions basées sur un taux d'invalidité inférieur à 85 % soient rajustées en prenant pour base le montant de la pension et de l'allocation spéciale temporaire allouées à un invalide de 85 % non bénéficiaire des allocations du statut des grands mutilés;

— Que l'échelle indiciaire soit établie en respectant une rigoureuse proportionnalité dégressive entre les pensions de 85 % à 10 %;

— Que, pour compenser le retard apporté à l'amélioration des pensions des invalides de 10 à 80 %, les nouveaux indices de pensions soient appliqués à partir du 1^{er} janvier 1955.

LA VIE PLUS FACILE POUR NOS CAMARADES

Des remises importantes et des facilités de paiement sont consenties à nos Membres sur tous leurs achats

Comme vous le savez, le GROUPEMENT ECONOMIQUE D'ACHATS (G.E.A.), 12, rue de Paradis, Paris (X^e), a mis à votre disposition un CARNET D'ACHATS à l'aide duquel vous pouvez obtenir, chez des fournisseurs de tout premier ordre, des REMISES IMMEDIATES et REELLES de l'ordre de 10 à 25 %, ou des PRIX de GROS ou de FABRIQUE, sur TOUS VOS ACHATS.

En novembre 1953, ce Carnet d'Achats avait été adressé à tous nos Membres de la Région Parisienne.

Ces derniers trouveront encarté dans le présent bulletin, à moins qu'ils ne l'aient reçu avec le précédent, un Carnet (dernière édition) qu'ils auront le plus grand intérêt à utiliser.

Bien entendu, ceux de nos camarades qui n'auraient pas reçu ce Carnet, peuvent en obtenir un gratuitement, en le réclamant directement au G.E.A., à l'adresse sus-indiquée, et en se recommandant de notre Association.

Prière de joindre seulement un timbre-poste pour frais d'envoi.

Enfin nous attirons votre attention sur le Service de Facilités de Paiement mis au point par le G.E.A., lequel permet à nos camarades d'obtenir des facilités pour tous achats (même groupés) d'un minimum de : 20.000 Francs, — tout en conservant tous les avantages prévus dans le Carnet d'Achats, — et ceci

SANS FORMALITÉS, NI MAJORATIONS, NI ENQUÊTES

Bien mieux, vous conserverez toujours les avantages ci-dessus annoncés

Pour tous renseignements à ce sujet, prière de vous adresser directement au G.E.A., 12, rue de Paradis, Paris (X^e), ouvert tous les jours (sauf dimanches et fêtes), sans interruption, de 9 à 19 heures.

Se recommander de l'U.N.A.C.

**Servez-vous du Carnet d'Achats
Utilisez les facilités de paiement
Vous ferez toujours des économies**

A travers les Kommandos

SCHRAMBERG

A Compiègne

Quelle joie de nous retrouver à vingt-six vieux copains du Kommando dans ce Compiègne qui hantait nos jours et nos nuits de Schramberg. Joie d'autant plus grande que nous avons eu la surprise de revoir plusieurs copains que nous n'avions pas vus depuis le 20 avril 1945.

Je voudrais remercier nos amis Guy Bonnin, de Saintes, Arthur Charrier, de la Loire-Inférieure, et Adolphe Dumortier, du Nord, d'avoir fait un tel voyage afin de passer quelques heures parmi nous. Merci également à nos amis Despontin, Terqueux, Marceau, sa femme et sa fille, Abel Médard et Mme, Lucien Chevalier, sa femme et sa fille, Badariotti et Mme, ainsi que « Bouboule » junior, Jean Lagras et Mme, Frédéric Laurens, Abel Texier, sa femme et sa fille, Foupa, sa femme et sa fille, Mme Morel, etc...

Nous avons beaucoup regretté l'absence de nos amis Germain, Ledouble, Seray, Laurent Marcel et Jean Hoche qui s'excusèrent par lettre de ne pouvoir se joindre à nous. Mais nous comptons sur tous pour l'année prochaine car le Grand rassemblement 1955 doit battre tous les records pour fêter ensemble le 10^e anniversaire de notre libération. Mais, mes amis, rassurez-vous, une nouvelle formule sera adoptée.

Que vous dirai-je de ce voyage ? Mes amis de l'Amicale sont plus qualifiés que moi pour vous en donner tous les détails.

Malgré tout, je voudrais répondre à « Saint-Thomas », qui, dans son article du « Progrès de l'Oise », du 20 octobre 1954, nous fait l'éloge du gardien du Wagon de l'Armistice. Quel dommage, mon cher Saint-Thomas, que vous n'avez pas participé, comme nous, au dernier voyage, où, je dois le dire, nous avons été reçus comme des chiens dans un jeu de quilles. Nous nous inclinons tous devant ce grand maître et, devant toutes les décorations de ce grand soldat de la guerre 14-18, mais nos anciens de la grande guerre n'ont jamais bien pris au sérieux leurs collègues de 39-40.

Certainement, cher St-Thomas, vous n'avez pas profité du « panagruélique » repas, pour combler de remerciements maîtres d'hôtel et serveurs; car, si vous aviez déjeuné à la table des Kommandos de Schramberg, vous auriez pu constater que la poïtesse du serveur n'était pas sa qualité première.

Sans rancune pour cette petite mise au point. Avant de terminer, je voudrais rendre hommage au sympathique député de l'Oise, M. Legendre, qui, grâce à ses chaudes paroles, a su donner à ce Rassemblement national tout son vrai sens. Grand merci également à nos amis belges... et à notre toujours dévoué président, Langevin.

Pour les Kommandos de Schramberg :
Roger Hadjadj,

FABRIQUE DE MEUBLES

7 ter, avenue de St-Mandé
Paris (XII^e)

RYSTO Raymond

Ex-No 5305
Membre de l'Amicale No 543

SALLES A MANGER CHAMBRES

A COUCHER ENSEMBLE STUDIO

DÉPOSITAIRE DE FABRIQUES

Cuisines modernes
Eléments, tables
Sièges modernes
rustiques et basques
Sièges de jardin
Pliants, Transats

Prix marqués
en chiffres connus

Facilités de paiement
sur demande

Prix spéciaux
aux Membres de l'Amicale

Pour tous renseignements
n'hésitez pas

à téléphoner ou à écrire

Tél. DIDEROT 45-07

Métro : NATION

Assemblée générale du 30 janvier 1955

L'Assemblée générale de l'Amicale V B étant fixée au dimanche 30 janvier 1955, je demande à tous les camarades des Kommandos de Schramberg de bien vouloir y assister. Le Club du Bouthéon a été créé à l'intention des ex-P.G. et vous serez étonnés de trouver, en plein centre de Paris, une ambiance si simple et si cordiale, répondant si bien à l'esprit qui nous anime tous. Un repas amical, au prix de 550 francs, aura lieu après l'Assemblée générale, et une grande matinée dansante terminera la journée.

Adressez-moi vos inscriptions pour le repas dès maintenant. N'attendez pas au dernier moment. A tous mes amitiés.

R. Hadjadj,

3, rue de Neuilly,
Clichy (Seine).

ULM

Au cours de leur dernière réunion de novembre, les Anciens d'Ulm, groupe parisien, accueillirent le Dr Richard, le sympathique toubib, ancien du Vorwerk XIII, de retour d'Indochine. Celui-là nous a promis d'être un fidèle habitué de nos réunions mensuelles. Autour de lui, on retrouvait Collignon, Lelong, Letellier, Labaigt, Schroe-

Pour lutter, il nous faut des matériaux. C'est vous, chers amis, qui devez nous les apporter, et nous agirons.

Car nous devons constituer une force pour combattre les attaques sournoises qui essayent de miner lentement, mais inexorablement, notre condition d'anciens prisonniers.

On essaye de nous faire passer pour des revendicateurs jamais contents. On nous a volé le pécule mais on insinue que ce que l'on nous donne c'est encore de trop. Une propagande chuchotée de bouche à oreille tend à nous discréditer. On veut nous faire passer pour « les vaincus de 1940 ».

Mais nous saurons faire face. A cette propagande insidieuse

der, Keck, Grenier, Fauchaux, Crouta, Ravier, Vatinel, Fillon, Rein, Guesquin, Mesgny, Blanc.

Yvonne, infatigable et dévoué trésorier, mettait à jour les cotisations 1955. Nous rappelons à ce sujet le C.C.P. 10.342.48, en vous demandant de bien vouloir y adresser votre cotisation 1955, avant le 31 décembre 1954.

A nos camarades de province

Le 15 mai prochain aura lieu, à Paris, « La Journée des Anciens d'Ulm ». Retenez bien cette date et réservez-vous cette journée, 10^e anniversaire du retour : mai 1945-mai 1955.

Tous les détails paraîtront dans « L'Ormeau ».

Henri Remond, ancien du Vorwerk XIII, adresse son cordial souvenir aux anciens d'Ulm. Quand verrons-nous notre brave « Négus » à notre réunion mensuelle ?

Le Père Vernoux, nouveau curé d'Aubigné (Deux-Sèvres), termine son installation. Il a retrouvé, parmi ses paroissiens, René Marchet, ancien du V B, auquel nous souhaitons la bienvenue.

N'oubliez pas que nos réunions mensuelles ont lieu les deuxièmes vendredis de chaque mois au 68, Chaussée-d'Antin, de 18 h. 30 à 20 heures, c'est-à-dire : pour janvier, le vendredi 14, pour février, le vendredi 11, etc...

Amicalement à tous.

L. Vialard.

DEUX MILLE...

(Suite de la page 1)

nous répondrons que, « les vaincus de 1940 » ne sont pas les prisonniers qui sont restés les derniers sur le champ de bataille, dans les villages et dans les garnisons qu'on leur a dit de tenir. Ils ont été pris sur ordre et ils n'ont pas de leçons à recevoir de ceux qui, après les défaillances du commandement, ont pris assez de distance de l'ennemi pour ne pas être capturés, ou de ceux qui ont tiré profit de tous les régimes depuis l'armistice, alors que nous les P.G. souffrions dans les barbelés et que nous nous sommes retrouvés, après six ans, dans une situa-

Le carnet du V B

DECES

Notre ami Robert Lavigne, 1, rue Chanzy, Le Mans (Sarthe), nous fait part du décès de sa mère, survenu le 26 octobre 1954.

Nous prions notre ami et toute sa famille de recevoir les condoléances attristées de l'Amicale.

AU COURRIER

Notre ami Gilbert Péchin, à Curchy, par Nesles (Somme), participant à la Journée nationale de Margny-lès-Compiègne, nous prie de transmettre à tous les anciens du camp son amical souvenir. L'ami Péchin nous a donné de bonnes nouvelles de l'ami Jules Carlier, de Dompierre-en-Santerre (Somme), un fidèle amicaliste. L'ancien employé de Wollfarth, ancien co-gestionnaire du « Magasin » du Waldho, avec l'ami Perron, adresse à tous son bon souvenir. Perron prie l'ami Jules de recevoir, avec le rappel des heures de « boulot » du 3^e étage du Poste, ses cordiales amitiés.

Avons revu avec grand plaisir, à notre Journée nationale, notre ami Antoine Petitjean, 9, rue Branly, à Issy-les-Moulineaux (Seine), Toujours solide au poste, notre « Docteur ». Inutile de dire que les souvenirs de la troupe du Waldho ont été évoqués. Tous ceux qui sont passés à l'hôpital de Villingen sont reconnaissants à l'ami Petitjean des

heures magnifiques qu'il a su leur faire passer en créant des spectacles sensationnels, grâce à sa haute compétence et à son dévouement.

Notre ami Planche, 10, place Ste-Claire, à Albi (Tarn), nous adresse un généreux mandat avec ces mots :

Petite obole pour payer modestement un long arriéré, en vous remerciant de m'avoir envoyé le journal quand même. Je profite de cette occasion pour adresser à tous les camarades mon bon souvenir.

Notre ami Georges Homeyer, 7, rue du Général-Leclerc, à Nancy, s'excuse de n'avoir pu assister à notre Journée nationale. Notre sympathique homme de confiance nous écrit :

Je comptais assister à la fête de Compiègne et m'en réjouissais. Malgré mes nombreuses occupations, j'avais prévu mon emploi du temps afin de me réserver deux jours pour être des vôtres. Malheureusement, une forte grippe est venue contrarier mes projets et m'a cloué au lit pendant dix jours. Je regrette donc vivement ce contre-temps et te prie de m'excuser de mon absence. Veux-tu être mon interprète auprès de tous les camarades pour leur adresser mes meilleures amitiés.

Nous avons été fort étonnés de l'absence à notre Journée de nos grands amis Jean Tanguy et Alexandre Herbin, fidèles congressistes. Nous espérons que la santé de nos camarades ou un autre motif grave ne sont pas la cause de leur absence, et que nous les reverrons parmi nous à notre prochain rassemblement.

Notre ami Louis Barbier, boulanger, à Darney (Vosges), réclame auprès de nos camarades des petites pièces de théâtre écrites en captivité. Organisant un spectacle au profit des anciens P.G. de Darney et de leur caisse d'entraide (deux malades à secourir), il voudrait que tous ceux qui ont fait œuvre d'auteur au Stalag lui adressent des manuscrits. Transmis à nos amis Saint-Omer, Hadjadj, Bruant, etc., etc...

Un mot de notre ami André Fillon, 4, rue Ferdinand-Duval, Paris :

Nous sommes profondément touchés, ma femme et moi, par votre beau geste de solidarité. Nous vous remercions tous du fond du cœur pour votre aide et aussi pour les paroles de gentillesse qui accompagnaient votre envoi. Ma femme va bien, ce n'est plus qu'une question de jours. Nous avons eu dans la peine la grande joie d'être énormément aidés par nos amis, tous camarades de régiment et de captivité, pour ne citer parmi eux que notre président ulmiste Lucien Vialard. Encore une fois, merci à tous, chers compagnons qui avez connu la grande misère des barbelés.

Nous souhaitons tous un prompt rétablissement à la compagnie de notre camarade.

MAISONS RECOMMANDEES

Les Ambulances du Bois de Boulogne, R.M. MOUNIER, 7, rue Fessard, Boulogne (Seine). MOL. 19-27. Réduction 10 % pour anciens du V B.

ANGEL et Fils, 10, quai de la Mégisserie, Paris (Graines, plantes et arbres fruitiers).

Henri FAURE, fourreur, 14, rue de la Banque, Paris (2^e).

Café-Restaurant « CHEZ GABY », 297, rue de Charenton, Paris (12^e). DID. 41-49. Les anciens d'Ulm et du V B y seront reçus par leur ami Gaby.

André JACQUES, mécanographe, réparation, reconstruction, entretien de toutes machines à écrire et à calculer, 44, rue de Bellechasse, Paris (7^e). INV. 49-80.

Maurice BARON, 38, rue Hermel, Paris (18^e), Tailleur Hommes et Dames. Conditions spéciales aux anciens V B.

Quelques notes... après la fête

(Suite de la page 1)

M. le médecin-colonel David fut le porte-parole de nos amis belges et sut, en termes choisis, faire ressortir toute l'émotion ressentie par nos camarades belges devant la chaleureuse réception qui leur était faite. Mais, pour les anciens des V A et V B français, il n'y eut pas de porte-parole et ce fut dommage. A revoir pour l'an prochain, chers présidents.

Le banquet, tel qu'il était prévu, faisait l'unanimité sur sa composition. Mais, à l'épreuve des congressistes, il s'avéra nettement insuffisant.

Une salle de trois cents couverts offre à l'œil un tableau réjouissant; mais, lorsqu'il fallut se mettre à table, on s'aperçut que les chaises étaient trop rapprochées les unes des autres et plus d'un convive se trouva décalé par rapport à sa vraie place. Il y eut même, en divers endroits, des séances de pilonnage homériques. Certains d'entre nous se trouvaient plus serrés que sardines en boîte.

Et puis il y eut le coup dur du canard. Demandez à Hadjadj et à Vialard ce qu'ils en pensent. Mais nos amis de Schramberg ont eu l'impression que le canard rôti

n'était pas fait pour eux. Et certains amis d'Ulm, s'ils avaient dans les oreilles les canards du matin, ne trouvaient, par contre, dans leurs assiettes, aucune trace de ce digne palmipède. Car le traiteur, affolé, constatait un déficit de trente parts. Nous ne demandons pas la mort du pêcheur, Vatel ayant déjà payé pour toute la corporation, mais il est dommage que ce petit incident soit venu troubler la belle ordonnance de la journée. Nous prions nos camarades victimes de cet état de fait de nous excuser; mais, aguerri par l'expérience, nous pouvons les assurer qu'à l'avenir cela ne se reproduira plus.

L'initiative de nos amis compiégnais, de nous faire entendre quelques artistes de variétés, au cours du banquet, était charmante au demeurant. Mais, à l'épreuve des agapes, elle ressembla à un terrible Marathon pour les dévoués chanteurs. Il leur fallait couvrir le bruit de la salle et ce n'était pas chose facile. Au dessert, peut-être aurait-on pu avoir un peu de silence, mais, au cours du repas, c'était impossible. Seul un André Chanu, avec toute sa classe et son talent de présentateur, aurait pu

affronter victorieusement une telle salle. Félicitons les artistes pour le beau courage dont ils firent preuve mais cette expérience n'est pas à renouveler.

Bien entendu, ces observations sont tout amicales, et, comme il est plus facile de vaincre le mal lorsqu'il est décelé, elles serviront à préparer d'autres triomphes. Les organisateurs de Compiègne ont mis sur pied une magnifique journée qui a remporté un succès inespéré. Si nous avons mis l'accent sur quelques détails, cela n'enlève rien à la réussite de notre fête. Nous ajouterons même que les participants de dernière heure sont en partie responsables de ces menus incidents. On ne se décide pas au dernier moment, surtout après que toutes les dispositions ont été prises. A l'avenir aucune place supplémentaire ne sera acceptée. On ne tiendra compte que des inscriptions. Il est normal que ceux qui ont pris leurs dispositions dans les délais prévus participent en toute quiétude aux festivités, sans être gênés par les convives de la onzième heure.

Et, sur ce, chers amis, nous vous donnons rendez-vous à notre Journée nationale 1955.

H. Perron.

POUVOIR

Je soussigné (nom et prénoms) demeurant à

Membre de l'Amicale du Stalag V B, inscrit sous le n° donne par les présentes pouvoir à M

également Membre actif de l'Association, de me représenter à l'Assemblée du 30 Janvier 1955.

En conséquence, prendre part en mon nom à tous votes relatifs à l'élection du Conseil d'Administration, ou pour tout autre motif, prendre toute décision qu'il jugera utile pour l'exécution du présent mandat, notamment de substituer dans l'accomplissement des présentes quiconque il avisera, en un mot faire tant par lui-même que par mandataire, s'il y a lieu, tout ce qui sera utile et nécessaire. En foi de quoi, je promets à l'avance aveu et ratification.

Fait à
(Signature précédée des mots : Bon pour pouvoir.)

Waterman



Le Gérant : PIFFAULT
Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nobel, Paris